<u>SERVICE</u>: TRAVAUX <u>Nombre d'exemplaires</u>: 6

Visa du Service:

Visa de Mme la DG f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 28 JANVIER 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° 39 - Gestion immobilière -Vente d'une partie de la parcelle sise place du Marché/Impasse Gouvy pour la construction d'une nouvelle cabine ORES - Décision de principe – Approbation

LE CONSEIL

Vu l'article L-1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, organisant la tutelle notamment sur les communes de la Région wallonne ;

Vu la circulaire FURLAN du 23 février 2016 relative aux opérations immobilières des pouvoirs locaux ;

Vu le plan dressé par le cabinet de géomètres Globe Zenit, en date du 27 novembre 2018 ;

Attendu qu'ORES souhaite construire une nouvelle cabine en remplacement de la cabine existante située dans les caves de la bibliothèque communale ;

Attendu que la vente porte sur une partie (13 m²) de la parcelle actuellement cadastrée 1ère division, section A, n°417 B située place du Marché/Impasse Gouvy à Verviers, au profit d'ORES;

Attendu que le prix convenu pour cette cession de terrain s'élève à 2.000 €;

Attendu qu'ORES prendra en charge tous les frais liés à ce dossier ;

Attendu qu'ORES se chargera des formalités en vue d'obtenir l'autorisation pour la suppression de l'arbre et le déplacement du crucifix ;

Attendu qu'ORES veillera, dans le cadre de la nouvelle construction, à respecter les conditions émises par la ville dans son courrier du 6 novembre 2018 ;

Vu les décisions du Collège communal, en date des 6 juillet 2018 et 16 janvier 2019 ;

Vu l'avis de la section « Travaux-Mobilité-Sports-Promotion de l'Egalité » en date du 25 janvier 2019 ;

Par * voix contre * et * abstentions,

DECIDE:

- Du principe d'aliéner, de gré à gré, au profit d'ORES, une partie du terrain (13 m²), actuellement cadastré 1ère division, section A, n° 417 B situé place du marché/Impasse Gouvy à Verviers, au prix de 2.000 €(deux mille euros) sur base du plan établi par la bureau de géomètres Globe Zenit en date du 27 novembre 2018;
- D'autoriser ORES à construire la nouvelle cabine avant finalisation de l'acte authentique suivant les impositions transmises à Ores en date du 6 novembre 2018;
- D'autoriser ORES à désigner Me Lilien pour la rédaction de l'acte;

La présente délibération sera annexée à l'acte de vente.

PAR LE CONSEIL: